

## Arrêté du Maire

N° 2026-830/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CHOUJAR CSF25 – 27 rue de la Gare – 25420 VOUEAUCOURT, en date du lundi 08 juin 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remise en état des gardes corps du pont de Ludwigsburg avenue de Ludwigsburg, tout en assurant la sécurité des usagers.

---

### **Objet : Circulation pont de Ludwigsburg – Travaux CHOUJAR CSF25**

---

Arrêtons,

#### **Article 1 :**

Une voie de circulation sera neutralisée avenue de Ludwigsburg, dans le sens centre-ville / autoroute, **du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026, entre 08h30 et 12h00 et 14h00 et 16h30, selon l'avancement des travaux.**

#### En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

#### **Article 2 :**

Toute circulation piétonne sera interdite avenue de Ludwigsburg, à hauteur des travaux, **du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026, entre 08h30 et 12h00 et 14h00 et 16h30, selon l'avancement des travaux.**

#### En conséquence :

Les piétons seront invités à emprunter le trottoir côté opposé.

#### **Article 3 :**

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

#### **Article 4 :**

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise CHOUJAR CSF25 – 27 rue de la Gare – 25420 VOUEAUCOURT chargée de l'exécution des travaux.

**Article 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 11 Juin 2026

Le Maire

**Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué**



**Gilles Maillard**

Affiché le : 11/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.